



ANNEXE A LA NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

L'ensemble des tableaux d'équilibre des différents budgets et figurant en annexe à la présente note sont également accessibles sur intranet en version A3.

FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGETS ANNEXES AVEC AUTONOMIE FINANCIÈRE

Projet de BP 2024 : Budget annexe Ordures ménagères (TEOM) – M57 géré TTC

Le budget annexe « ordures ménagères » retrace l'ensemble des opérations liées à l'exercice de la compétence « collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés ».

Afin de garantir le financement de la compétence sur toute la durée du mandat, le conseil communautaire du 14 décembre 2021 a approuvé la fixation des taux de TEOM pour l'année 2022 comme suit:

Taux plein	11,65%
Taux réduit	9,90%

Le budget 2024 reflète ces taux ainsi qu'une évolution des bases estimée à +3%.

Les prévisions inscrites en section de fonctionnement permettent de dégager une capacité d'autofinancement brute de 1 153 000 €.

Les prévisions des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 892 000 € et sont en hausse de 2 045 325 €.

Elles tiennent compte des évolutions des dépenses liées aux marchés de prestations de service + 1 609 000 € dont l'incidence du nouveau marché de collecte (+ 1 300 000 €), l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) +128 000 €, la hausse des achats de composteurs + 85 000 €.

Par ailleurs, les dépenses de personnel évoluent de + 285 698 € par rapport à 2023, en raison notamment de l'inscription des postes relatifs au déploiement de la TEOMI (+81 000 €), de l'incidence de la hausse du point d'indice, des différentes hausses du SMIC et de la revalorisation des grilles +140 000 € ainsi que de la hausse du coût des tickets restaurants, médecine du travail et hausse du taux CNRACL (+20 000 €).

Les prévisions de la section investissement s'élèvent à 6 151 000 € et tiennent compte notamment :

- des travaux prévus sur les déchèteries pour 913 000 € dont les bas de quai pour l'ensemble des sites (350 000 €), la mise aux normes rejets aqueux (216 000 €), le contrôle d'accès (100 k€)
- du projet de déchèterie du Nétrablais (1 446 000 €)
- du projet de recyclerie (500 000 €)
- de 2 882 000 € de prévisions pour l'opération relative à la prévention et au tri incluant le déploiement de la TEOMI pour 2 100 000 € (achats des bacs) et 400 000 € pour les abribacs biodéchets

Dans l'attente de la reprise des résultats et reports antérieurs, le projet de BP 2024 du budget annexe Ordures ménagères (TEOM) s'équilibre de la manière suivante :

- **à hauteur de 20 060 000 € en section de fonctionnement**
- **à hauteur de 6 151 000 € en section d'investissement.**
- **soit un total de prévisions de 26 211 000 €.**

Dans l'attente de la reprise des résultats 2023, un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de **3 800 000 €**.

⇒ **Voir tableau d'équilibre en annexe à la présente note (page 6)**

Projet de BP 2024 : Budget annexe Assainissement – M49 géré HT (sauf SPANC géré TTC)

Le budget annexe « assainissement » regroupe deux services distincts :

- **le service d'assainissement collectif** (assujetti à la TVA hormis pour les dépenses ou recettes relatives aux communes qui avaient mis en place une DSP) financé principalement par la redevance d'assainissement collectif et la participation assainissement collectif (PAC)
- **le service d'assainissement non collectif** (géré en TTC) financé par les contrôles des installations d'assainissement autonomes.

Une comptabilité analytique permet de retracer dans le détail les opérations relevant de chacun de ces services et de vérifier que les recettes couvrent bien les dépenses de chaque service.

Le BP 2024 du service d'assainissement non collectif montre un déficit en fonctionnement (-19 634 €) en amélioration par rapport au BP 2023 (-33 000 €) : cette amélioration provient

de la baisse des dépenses de fonctionnement (-34 000 €) qui est supérieure à la contraction des recettes (-21 000 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de -188 100 € par rapport au BP 2023 et s'expliquent notamment par :

- une diminution des prévisions du chapitre 011 de – 514 470 € dont une baisse des coûts de l'électricité de -820 000 € partiellement compensée par la hausse des prestations de service (+97 000 € de nouvelles installations dont des bassins de stockage-restitution à Boën, de coûts des enjeux réglementaires et environnementaux)
- une évolution des charges de personnel de +160 014 € intégrant l'incidence du point d'indice, des hausses de SMIC et nouvelles grilles (+71 000 €) et la hausse des tickets restaurant, assurance et taux CNRACL (+31 000 €)
- la hausse des intérêts d'emprunt (+193 000 €)

Dans l'attente de la reprise des résultats et reports antérieurs, le projet de BP 2024 du budget annexe assainissement s'équilibre de la manière suivante :

- **à hauteur de 14 901 100 € en section de fonctionnement**
- **à hauteur de 13 318 000 € en section d'investissement**
- **soit un total de prévisions de 28 219 100 €**

Il est précisé qu'un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de **6 858 832 €**. Cet emprunt sera ajusté en 2024 après la reprise du résultat de clôture de 2023.

Concernant les principaux projets inscrits en dépenses d'équipement sur ce budget (7 408 000 €), il s'agit de projets en matière d'assainissement collectif à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------|
| - AP/CP STEP à Luriecq | 200 000 € (3%) |
| - programme annuel travaux réseaux | 3 845 000 € (52%) |
| - programme annuel travaux stations | 1 260 000 € (17%) |

L'autofinancement brut dégagé sur ce budget sur les seules prévisions budgétaires de l'année 2024 s'élève à 3 319 000 €.

⇒ **Voir tableau d'équilibre en annexe à la présente note (page 7)**

Projet de BP 2024 : Budget annexe Eau potable – M49 géré HT

Le budget annexe « eau potable » est assujéti à la TVA pour toutes les lignes budgétaires relatives à la gestion en régie directe (les lignes relatives à la gestion déléguée sont prévues en TTC).

Le financement de ce budget repose essentiellement sur les recettes de gestion du service.

Après 2 ans (2020 et 2021) de maintien des tarifs de la redevance eau potable (part fixe et part variable), un tarif cible (part fixe 80 € et part variable 2.20 décomposée en 2.15 € et

application de la taxe pollution de 0.05 €) ainsi que le tarif des branchements eau ont été approuvés par le conseil communautaire du 13 décembre 2021.

Les prévisions des dépenses réelles de fonctionnement évoluent de – 121 176 € par rapport au BP 2023 et cette évolution s'explique notamment par :

- L'ajustement des prévisions du chapitre 011 de -288 829 dont -105 000 € de contrats de prestations de service (fin de la prestation de St Just St Rambert), - 111 000 € de baisse du coût de l'électricité, -100 000 € de produits de traitement et fournitures de petit équipement ainsi qu'une hausse des charges de structure (+100 000 €)
- l'ajustement des charges de personnel (+ 56 758 €) dont les remboursements au budget annexe assainissement d'une quote-part de la cellule « gestion urbanisme et branchements réseaux humides » (-60 000 €), de l'incidence du point d'indice, des hausses de SMIC et nouvelles grilles (+110 000 €) ainsi que la hausse des tickets restaurant, assurance et taux CNRACL (+16 000 €)
- la hausse des intérêts d'emprunt (+150 000 €)
- l'ajustement des charges exceptionnelles (-30 000 €)

Enfin, il est à noter que la baisse des recettes de fonctionnement (- 740 660 € dont -580 000 € liée à l'incidence des branchements eau aux lotissements) ne permet de dégager qu'un autofinancement faible de 28 516 €.

Concernant les principaux projets inscrits en dépenses d'équipement (8 167 000 €) sur ce budget, il s'agit notamment de :

- travaux de remplacement de réseaux pour 3 500 000 €
- travaux sur les stations 2 270 000 € dont 2 200 000 € correspondant à la station du Pleuvevy (gérée en AP/CP)
- maintien du réseau en condition opérationnelle 900 000 €
- nouveaux branchements 800 000 €

Dans l'attente de la reprise des résultats et reports antérieurs, le projet de BP 2024 du budget annexe eau potable s'équilibre de la manière suivante :

- **à hauteur de 14 482 340 € en section de fonctionnement**
- **à hauteur de 11 767 000 € en section d'investissement.**
- **soit un total de prévisions de 26 249 340 €.**

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de **8 043 484 €** dans l'attente de la reprise des résultats de l'année 2023.

□ **Voir tableau d'équilibre en annexe à la présente note (page 8)**

ANNEXES NOTE BP 2024

BUDGET ANNEXE TEOM

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Equilibre Budgétaire 2024 du budget annexe Ordures ménagères (TEOM) - en M57
Présentation pour le CC du 12/12/23

SANS REPORTS ET REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS

F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES			
	BP 2023	Propositions BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Mouvements réels				
011 - charges à caractère général	14 140 438	15 750 161	1 609 723	11%
dont 611 - contrats de prestations de services	12 054 368	13 388 611	1 334 243	11%
* dont rétrocession charges de structures	865 000	865 000	0	0%
012 - Charges de personnel *	2 466 718	2 752 416	285 698	12%
* dont postes TEOMi	0	0	0	#DIV/0!
* dont prévisions MAD	19 900	51 000	31 100	156%
65 - Autres charges de gestion courante	229 419	339 423	110 004	48%
* dont bascule des annulations (chap 67 vers chap 65)	100 000	200 000	100 000	100%
dont bascule Education Santé Environnement (chap 011>chap 65)		36 000	36 000	#DIV/0!
* dont prévisions non valeurs 2020				
66 - Intérêts des emprunts	100	0	-100	-100%
67 - Charges exceptionnelles	10 000	0	-10 000	-100%
68 - Provisions	0	50 000	50 000	
022 - Dépenses imprévues	0	0	0	
sous-total mouvements réels	16 846 675	18 892 000	2 045 325	12%
Ecritures d'ordre				
Dotat* aux amort. & écritures de cess*de l'actif (approx)	330 000	400 000	70 000	21%
sous-total mouvements d'ordre	330 000	400 000	70 000	21%
Prélèvement section à section	1 126 325	768 000	-358 325	-32%
Equilibre de la section de fonctionnement	18 303 000	20 060 000	1 757 000	10%

R E C E T T E S	RECETTES			
	BP 2023	Propositions BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Mouvements réels				
70 - Ventes et prestations de services	2 207 000	2 422 000	215 000	10%
dont 70612 - Redevance spéciale	1 000 000	1 039 500	39 500	4%
70688 - (Autres PS : rachats de matériaux - fact. déchetteries...)	1 085 000	1 222 500	137 500	13%
dont 7078 - Ventes autres marchandises	62 000	100 000	38 000	61%
dont rétrocession IJ par le BG	60 000	60 000	0	0%
731 - TEOM (compte 7331)	14 500 000	15 800 000	1 300 000	9%
75 - Autres produits de gestion courante	10 000	10 000	0	0%
013 - Remboursement sur rémunération du personnel	9 720	37 300	27 580	284%
74-Dotations et participations	1 569 500	1 775 700	206 200	13%
dont Remboursement SBM - Déchetterie	190 000	190 000	0	0%
77 - Produits exceptionnels	3 280	0	-3 280	-100%
Ajustement pour équilibre budgétaire suite DM				
002 - Excédent de fonctionnement reporté				
sous-total mouvements réels	18 299 500	20 045 000	1 745 500	10%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (CAF)	1 452 825	1 153 000	-299 825	-21%
Ecritures d'ordre				
Amortissement des subventions transférables	3 500	15 000	11 500	329%
sous-total mouvements d'ordre	3 500	15 000	11 500	329%
Equilibre de la section de fonctionnement	18 303 000	20 060 000	1 757 000	10%

0 0

I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES			
	BP 2023	Propositions BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)
001 - Déficit reporté en investissement				
RAR dépenses d'équipement				
Mouvements réels				
Dépenses d'équipement	5 323 400	6 136 000	812 600	15%
8800 - Moyens du service OM	360 100	245 000	-115 100	-32%
8801 - OM, Tri et Prévention	1 528 300	2 882 000	1 353 700	89%
8810 - Déchèteries	1 261 000	913 000	-348 000	-28%
8816 - Déchèterie du Nétrablais	1 550 000	1 446 000	-104 000	-7%
8817 - Recyclerie	275 000	500 000	225 000	82%
8893 - Régie de St Bonnet le Château	349 000	150 000	-199 000	-57%
16 - Remboursement capital des emprunts	3 200	0	-3 200	-100%
Dépenses imprévues	7 900	0	-7 900	-100%
sous-total mouvements réels	5 334 500	6 136 000	801 500	15%
Ecritures d'ordre				
Amortissement des subventions	3 500	15 000	11 500	329%
sous-total mouvements d'ordre	3 500	15 000	11 500	329%
Equilibre de la section d'investissement	5 338 000	6 151 000	813 000	15%

R E C E T T E S	RECETTES			
	BP 2023	Propositions BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)
Prélèvement section à section	1 126 325	768 000	-358 325	-32%
Excédent d'investissement reporté				
1064 - Affectation de résultat - Réserve Plus Value				
RAR recettes d'investissement				
Mouvements réels				
Subventions d'équipement	0	0	0	#DIV/0!
8800 - Moyens du service OM	0	0	0	
8801 - OM, Tri et Prévention	0	0	0	#DIV/0!
8810 - Déchèteries	0	0	0	#DIV/0!
8816 - Déchèterie du Nétrablais	0	0	0	
8817 - Recyclerie	0	0	0	
8816 - Régie de St Bonnet le Château	0	0	0	
10222 - FCTVA	370 000	1 183 000	813 000	220%
16 - Emprunt d'équilibre	3 511 675	3 800 000	288 325	8%
sous-total mouvements réels	5 008 000	5 751 000	743 000	15%
Ecritures d'ordre				
Dotations aux amort. & écritures de cession de l'actif	330 000	400 000	70 000	21%
sous-total mouvements d'ordre	330 000	400 000	70 000	21%
Equilibre de la section d'investissement	5 338 000	6 151 000	813 000	15%

Equilibre Budgétaire 2024 - Assainissement
Budget voté HT (sauf pour les lignes des DSP assainissement collectif
et pour les prévisions du service d'assainissement non collectif)
Présentation pour le CC du 12/12/2023

EXERCICE 2023 sans REPORT ET REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	BP 2023	Consolidation BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)	BP 2023	Consolidation BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)	
011 - charges à caractère général	4 662 000	4 147 530	-514 470	-11%	70 - Ventes et prestations de services	11 939 600	12 366 200	426 600	4%
* dont remboursement des frais de structure	964 500	964 500	0	0%	* dont PRE puis PAC	1 500 000	1 500 000	0	0%
* dont remboursement des frais divers	32 200	21 630	-10 570	-33%	* dont Redevance assainissement	9 071 000	9 500 000	429 000	5%
012 - Charges de personnel *	2 386 516	2 546 530	160 014	7%	* dont contribution eaux pluviales	0	0	0	0%
* dont rembt salaires payés sur le budget général	0	0	0	0%	* dont redevance modernisation des réseaux	450 000	450 000	0	0%
* dont mise à disposition du personnel des communes (continuité de service, facturation)	211 000	232 500	21 500	10%	* dont remboursement par BA Eau (frais de perso 1FAC et 8EAU)	485 300	455 028	-30 271	-6%
014 - Atténuation de produits	450 000	450 000	0	0%	* dont remboursement par BA Eau (frais divers 1FAC)	56 000	97 671	41 671	74%
65 - Autres charges de gestion courante	829 691	825 396	-4 295	-1%	* dont remboursement des frais de facturation par AELB	7 000	7 000	0	0%
66 - Intérêts des emprunts	907 000	1 100 000	193 000	21%	* autres rétrocession (dont rétrocession des LJ par BG)	25 500	15 500	-10 000	-39%
67 - Charges exceptionnelles	197 500	200 000	2 500	1%	013 - Remboursement sur rémunérations	17 800	26 900	9 100	51%
* comprenant la reprise des déficits des communes						0	0	0	0%
68 - Dotations aux provisions	200 000	200 000	0	0%	74 - Dotations, subventions et participations	93 000	398 000	305 000	328%
Dépenses imprévues	27 493	2 644	-24 849	-90%	75 - Autres produits de gestion courante	16 300	0	-16 300	-100%
#DIV/0!					77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0%
sous-total mouvements réels	9 660 200	9 472 100	-188 100	-2%	78 - Reprise sur provisions	0	0	0	0%
Dotat° aux amort. & écritures de cess° de l'actif	4 170 000	4 103 000	-67 000	-2%	002 - Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0%
sous-total mouvements d'ordre	4 170 000	4 103 000	-67 000	-2%	sous-total mouvements réels	12 066 700	12 791 100	724 400	6%
Prélèvement section à section	436 500	1 326 000	889 500	204%	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (CAF)	2 406 500	3 319 000	912 500	38%
Equilibre de la section de fonctionnement	14 266 700	14 901 100	634 400	4%	Amortissement des subventions transférables	2 200 000	2 110 000	-90 000	-4%
					sous-total mouvements d'ordre	2 200 000	2 110 000	-90 000	-4%
					Equilibre de la section de fonctionnement	14 266 700	14 901 100	634 400	4%

INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	BP 2023	Consolidation BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)	BP 2023	Consolidation BP 2024	Ecart (€)	Ecart (%)	
001 - Déficit reporté en investissement					Prélèvement section à section	436 500	1 326 000	889 500	204%
Dépenses d'équipement	11 587 033	7 408 000	-4 179 033	-36%	Subventions et autres rec. d'équipement	3 512 200	730 168	-2 782 032	-79%
Opérations non individualisées	9 087 033	7 208 000	-1 879 033	-21%	dont subventions- 25% des dépenses	3 512 200	730 168	-2 782 032	-79%
Opérations individualisées votées AP/CP	2 500 000	200 000	-2 300 000	-92%	Créances / transferts droits à déduction TVA				
16 - Remboursement capital des emprunts	3 330 000	3 500 000	170 000	5%	Avances AELB				
Dépenses imprévues	0	0	0	0%	16 - Emprunt pour équilibre avant affectation résultat	8 998 333	6 858 832	-2 139 501	-24%
sous-total mouvements réels	14 917 033	10 908 000	-4 009 033	-27%	sous-total mouvements réels	12 947 033	8 915 000	-4 032 033	-31%
Amortissement des subventions	2 200 000	2 110 000	-90 000	-4%	Dotations aux amort. & écritures de cession de l'actif	4 170 000	4 103 000	-67 000	-2%
041-0AF - Rembt avances forfaitaires s/marchés	300 000	300 000	0	0%	041-0AF - Rembt avances forfaitaires sur marchés	300 000	300 000	0	0%
Intégration des études dans comptes de travaux en cours					Intégration des études dans compte de travaux en cours				
sous-total mouvements d'ordre	2 500 000	2 410 000	-90 000	-4%	sous-total mouvements d'ordre	4 470 000	4 403 000	-67 000	-1%
Equilibre de la section d'investissement	17 417 033	13 318 000	-4 099 033	-24%	Equilibre de la section d'investissement	17 417 033	13 318 000	-4 099 033	-24%

